

Exercice 1991 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibérations des 17 avril 1989, 5 février 1990 et 12 novembre 1990, vous m'avez accordé, pour la durée de mon mandat, en vertu de l'article L 122.20 du Code des Communes, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 122.21 du Code des Communes, je vous fais part des opérations effectuées au cours des mois de mars (complément) et avril 1991.

En matière de recettes

I - Domaine Communal - Location - Convention

- Convention passée le 22 mars 1991 avec le Comité de Quartier de Rosemont Saint-Ferjeux pour l'utilisation du local de poterie de l'école maternelle de Rosemont du 11 février au 5 juillet 1991 le lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 19 h 30.

- Convention passée le 27 mars 1991 avec la Société Camponovo Majuscule pour l'utilisation de l'école primaire Saint-Claude (cantine, salle de jeux, préau et cour) le mercredi 27 mars de 14 h à 18 h 30 pour le concours les Incollables.

- Convention passée le 9 avril 1991 avec la Société Camponovo Majuscule pour l'utilisation de l'école primaire Saint-Claude (cantine, salle de jeux, préau et cour) le mercredi 10 avril de 14 h à 17 h 00 pour le concours les Incollables.

- Convention passée le 5 avril 1991 avec l'Association pour le Développement de la Relaxation à l'Ecole pour l'utilisation de l'école maternelle Duchaillet (salle n° 004) le samedi 6 avril 1991 de 14 h à 19 h et le dimanche 7 avril 1991 de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 pour un week-end de formation en relaxation.

- Convention passée le 23 avril 1991 avec le Conservatoire pour l'utilisation de l'école primaire Arènes (salle polyvalente) du 24 avril au 29 mai 1991 le mercredi de 10 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30 pour des cours de chorale.

- Location à compter du 1^{er} janvier 1991 de terrains chemin de l'Escale, au profit de la Société SODEX-JEANTET pour une durée d'un an, renouvelable ensuite par tacite reconduction (redevance annuelle de 120 F, révisée triennalement selon indice INSEE du coût à la construction).

- Acquisition à titre gratuit d'un terrain de 1 a 40 chemin du Chalot, cédé par la SCI «Résidence et Services CRISOPOLIS».

- Convention de passage d'égout rue Duchaillet, passée avec M. et Mme CERDAN Norbert (à titre gratuit).

En matière de dépenses

1. Convention de mise à disposition du Musée de la Résistance de matériel informatique de l'Université de Franche-Comté.

2. Marchés de travaux

- Marché négocié passé avec l'Entreprise GRISOT pour la réfection des couvertures de l'école Saint-Claude I et II (montant : 147 946,97 F).

- Marché négocié passé avec l'Entreprise PATEU-ROBERT pour la réparation ou le remplacement de linteaux en façades au Centre Culturel Pierre Bayle (montant : 242 714,90 F).

3. Economat

- Renouvellement du contrat annuel d'entretien du matériel de photocomposition (AGFA-GEVAERT) (coût : 49 589,74 F).

4. Assurances

- Avenant au contrat garantissant la responsabilité civile de la Ville (date d'effet : 1^{er} janvier 1991 - Montant de la prime : 457 861 F).

- Nouveau contrat dommages aux biens (date d'effet : 1^{er} janvier 1991 - Montant de la prime : 1 081 123,98 F).

Actions en justice

- Constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Besançon dans le cadre du remboursement de débours consécutifs à une agression dont a été victime M. GUIDET Yves, fonctionnaire communal.

- Défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'une requête présentée devant le Tribunal Administratif par M. DELIOT Roger, fonctionnaire municipal, aux fins d'annulation d'une décision de refus de prendre en compte au titre des accidents du travail des séances de rééducation.

Dont acte.